Procès-verbal de L'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 10 décembre à neuf heures trente minutes, les membres de l'association COVABIS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle Edith PIAF 38320 à Poisat.

Etaient présents 3 membres membres de l'association.

L'assemblée est présidée par M. Francis Misse en qualité de président du Conseil d'administration et M. Jacques JULLIARD en est nommé secrétaire.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents s'y rapportant. Lecture est faite des différents rapports. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Rappel de l'ordre du jour :

- □ Rapport moral d'activités 2019.
- □ Exercice 2019, bilan avant clôture (réalisé à ce jour)
- □ Proposition de budget prévisionnel 2020.
- □ Election des membres du CA
- □ Election des membres du bureau.
- □ Renouvellement des adhésions 2020 (15 €)

Plus personne ne demandant la parole, le président met au vote les différents points à l'ordre du jour :

Première résolution : Rapport moral 2019

L'organisation d'une conférence-débat sur la Bio-économie a été le projet majeur de cette année 2019. Cette conférence de Claude Roy (président fondateur du club des bio-économistes) abordait un sujet d'actualité sur l'économie pour la sauvegarde du climat. Le succès a été mitigé, très riche sur le contenu mais un auditoire plutôt restreint (environ 70 entrées payantes). Le débat d'experts qui a suivit a clarifié bien des points sur les réponses pour protéger notre environnement sans compromettre notre croissance.

Hormis l'aspect financier (déficit d'environ 2000€, comblé par l'UICG sur bon nombre de dépenses et une subvention de 900€ du département) cette formule conférence suivie d'un débat a été techniquement une réussite.

Nous avons continué notre partenariat avec Bordeaux-INP sue le MOOC. L'INP a pris la maîtrise complète sur la réalisation du MOOC. Il est en phase finale de réalisation et la première cession, sur FUN, sera ouverte au premier trimestre 2020.

Notre effectif et particulièrement le bureau a connu des défections : Etienne, handicapé par la maladie ne pouvant plus participer activement à nos projets. Claude (secrétaire) ayant décidé de poursuivre sa retraite en Bretagne ne peut plus assurer sa fonction et a présenté sa démission en juin 2019. Enfin Daniel déménage vers d'autres horizons et s'éloigne de son pied-à-terre de Grenoble. Il ne reste plus que 3 membres actifs du groupe : Edmond D., Jacques J. et Francis M. Nous nous sommes donné jusqu'à cette assemblée générale pour décider du devenir de COVABIS.

Tous nos meilleurs vœux pour 2020.

L'assemblée approuve le rapport moral de l'année **2019** du comité d'administration présenté par le président et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Deuxième résolution :

Le compte de gestion **2019**, en date du 10 /12/2019, présenté par le trésorier et mis au vote de l'assemblée.

Budget à la date de l'AG 2019.

le 10/12/2019

Budget COVABIS 2019

Charges/Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
60 - Achats-Expé LIVRE	50	25	70 - ventes de produits		
- infographie			- livres en direct	1000	72
- webservices	80	140			
- 500 exemplaires			- outils pédagogiques	400	
-publicité	100		- dons associés au MOOC	0	
60 - Achats MOOC/Conf			74 - Subventions		
- réalisation de 1 module	800		- communauté de communes	0	
- frais des intervenants	0		- département	900	900
- déplacements/missions	270	130	- région	0	
- Publications/publicité	100				
			75 - Autres produit de		

			gestion		
60 - Outils pédagogiques					
- Enseignement	100		- recettes conférence	1800	730
- conférences	2800	530	- aides / Adhésions	600	60
61 - Services extérieurs					
- assurance	60	72			
- documentation	200	335			
- services bancaires	40	61			
- sécurité Agora		100			
- Fourniture bureau		97			
Total des charges	4700	1490	Total des recettes	4700	1762
Bénéfice		272	Déficit	0	
Total	4700		Total	4700	

Trésorerie début d'exercice : **3580** Trésorerie à la date d' AG : **3852**

Il est adopté à l'unanimité.

• Troisième résolution :

Le président ne propose pas de nouveau budget et propose la dissolution de l'association. Si elle est approuvée, il n'y aura pas lieu d'établir un budget prévisionnel. Le solde des compte sera fait à la date effective de la dissolution.

• Quatrième résolution :

L'assemblée procède à l'élection du **conseil d'administration** . Les 3 membres actifs encore en place acceptent de poursuivre leur mission jusqu'à la dissolution de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité pour chaque personne nommée.

• cinquième résolution : Nouveau bureau

Non applicable.

• Sixième résolution :

Il n'y a plus d'adhésion pour 2020.

Il est adopté à l'unanimité.

N'ayant plus de points à aborder et pas de points divers à rajouter , l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à **11h30**.

Procès-verbal de l'assemblée générale établi à Poisat le 10/12/2019

Président Francis Misse

Secrétaire Jacques JULLIARD